



CHARTRE REGIONALE

Les Espaces métiers, mis en place sous l'impulsion du Conseil Régional Champagne-Ardenne, ont pour objectifs d'améliorer le service rendu aux collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi et employeurs, leur permettre de s'informer sur les métiers, de s'orienter professionnellement et se former tout au long de leur vie. L'Espace métiers doit disposer d'un lieu physique, adapté à l'accueil de tout public et à la réalisation de l'offre de services.

L'espace métiers est un lieu ouvert, destiné à tous les publics et porte nécessairement sur l'accueil, le diagnostic, l'information, l'animation et l'orientation autour :

- des métiers (connaissances, débouchés, évolution,...)
- des formations tout au long de la vie - initiales et continues (contenu, filière, passerelle, dispositif)
- de la validation des acquis et de l'expérience
- de l'emploi (offre et demande, métiers en tension...)
- de la création d'activité.

En vue d'animer le territoire :

- information et promotion des métiers
- rencontre employeurs / usagers
- accès à des services variés
- accompagnement des usagers et des employeurs dans leur projet.

Les principes de fonctionnement

Un Espace métiers appartient à un réseau régional «Espace métiers de Champagne Ardenne », à ce titre, il doit respecter un certain nombre de principes :

1. Un Espace ouvert libre et gratuit

- Où l'anonymat est respecté,
- sans activité commerciale à l'intérieur de l'enceinte,
- objectif dans la diffusion d'information et de conseil,
- ouvert à tous les publics,
- sans rendez vous
- convivial avec un effort particulier sur l'agencement du lieu.

2. Le public au cœur de l'Espace métiers

- l'utilisateur doit pouvoir exprimer librement sa problématique, l'objet de sa visite
- tout doit être mis en œuvre pour qu'il devienne acteur de son parcours professionnel (questionnement, documentation, rencontre d'expert, d'entreprise, atelier...) et qu'il puisse construire ses propres stratégies d'action
- pour son cheminement, il doit pouvoir disposer de supports et modalités d'intervention variés et adaptés à son questionnement
- l'utilisateur doit avoir une lisibilité des mesures, services, acteurs du paysage de l'information, la formation, l'emploi et l'orientation professionnelle.

3. Un programme d'événements partagé

- Conjointement les acteurs de l'Espace métiers contribueront à la mise en place sur leur territoire d'un programme de promotion des métiers, de la formation et des dispositifs et mesures qui s'y rattachent,
- Chacun s'engage à informer l'Espace métiers de ses propres actions,
- En contre partie, l'Espace métiers s'engage à diffuser l'information sur les événements en lien avec sa mission.

4. Un réseau de partenaires

- chacun œuvre dans l'Espace métiers afin de diffuser une information complémentaire et la plus exhaustive possible, pouvant dépasser le cadre de sa propre activité.
- L'Espace métiers doit, avec l'ensemble des partenaires, couvrir l'intégralité des champs de la vie professionnelle.
- Selon ses demandes, les usagers seront guider / réorienter vers les partenaires, les services du territoire, les plus adaptés.

5. Une convergence de ressources

- les ressources proposées doivent être larges tant dans leurs contenus que dans leurs supports et modalités, afin que la personne accueillie puisse construire sa propre opinion
- La mobilisation des ressources du territoire sera différente selon le niveau de service de l'Espace métiers.

6. Une appartenance à un réseau régional

Chaque Espace métiers s'engage à

- suivre les orientations régionales du réseau, définies annuellement par le commission Espaces métiers du Gip Arifor
- contribuer activement à la coordination régionale des Espaces métiers (réunions régionales, échanges de pratiques, action de professionnalisation, co construction d'outils...)
- utiliser les ressources et outils faisant l'objet d'un partenariat régional et ceux développés pour le compte du réseau
- gérer de façon identique les ressources documentaires et les modalités d'accès et de recherche des ressources (web gestion)
- utiliser l'identité visuelle développée pour le réseau des Espaces métiers ; elle sera obligatoirement présente dans les lieux par une signalétique, les productions, les supports de communication, la papeterie et la charte graphique associée
- enfin, dans le cas de productions partenariales (logiciels, brochures, plaquettes...) chaque partenaire en sera propriétaire et pourra utiliser librement les produits réalisés dans le cadre de ses activités propres ; toutefois la mention « réalisé dans le cadre des Espaces métiers » figurera sur la production.